



**Procès-verbal du Conseil Municipal  
Du 21 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un février le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 février 2024 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Tremblay-les-Villages.

**Étaient présents** : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Monique CUROT, Amélie JOURNAUX, Marc RAVANEL, Françoise FERNANDES, Lucie BOULANGER, Sophie HALLAY, Nathalie GANDON, Franck CHARON, Alain-Michel BERY, Anthony GAUTIER, Christine LUCAS

**Était absent en ayant donné pouvoir** :

- Grégory MAIN a donné pouvoir à Françoise FERNANDES
- Sébastien RUFFRAY a donné pouvoir à Christine LUCAS

**Absents excusés** : Bruno FAUCHEUX, Barbara LOCHET,

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

Nombre de votants : 17

Le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance** : Anthony GAUTIER

Madame le Maire ouvre la séance à 20h05 et demande si des observations sont à apporter au procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire soumet au conseil municipal une modification de l'ordre du jour :

- Ajout d'une délibération sur le volet financier de la convention avec l'AST de Châteauneuf pour la création d'un dojo

Cette modification est approuvée à l'unanimité.



**Ordre du jour**

**Conseil Municipal du 24 janvier 2024**

**Divers**

- Information sur le contrat de sécurité par la Gendarmerie Nationale

**Finances :**

- Délibération modificative sur l'enveloppe du régime indemnitaire des agents
- Délibération sur le compte financier unique du budget principal
- Délibération sur l'affectation du résultat
- Délibération sur le budget primitif 2024
- Délibération sur la tarification des emplacements du marché nocturne

**Travaux**

- Attribution du marché pour le fauchage des vallées et accotements 2024-2025-2026

**Comptes rendus** suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoints au Maire et aux conseillers délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

**Comptes rendus** suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoints au Maire et aux conseillers délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

## **DIVERS**

### **Information sur le contrat de sécurité par la Gendarmerie Nationale à 19h00**

Préalablement à la séance du conseil municipal, les membres du conseil ont accepté la proposition du commandant de la brigade de Châteauneuf de venir échanger avec les élus sur les sujets de sécurité de la commune.

Madame le Maire remercie le commandant de la brigade de gendarmerie de Châteauneuf-en-Thymerais pour sa présence.

Madame le Maire rappelle qu'une réunion publique est organisée le 19 mars prochain à 19h00 à la salle des fêtes de Tremblay. Cette réunion aura pour but de rappeler aux habitants le rôle et le fonctionnement de la gendarmerie sur le territoire, de les sensibiliser sur les bons gestes de prévention et de faire la promotion de certains dispositifs comme « participation citoyenne » ou « tranquillité vacances ».

S'agissant de la commune de Tremblay-les-Villages, la présence de gendarme sur le terrain a été accrue au cours de l'année 2023 par rapport à l'année 2022.

L'échange a également permis aux conseillers municipaux de faire remonter certaines problématiques d'incivilités de la part des citoyens ou encore d'aborder l'importance de la collaboration entre gendarmerie et élus afin de prévenir certaines problématiques notamment pour des difficultés sociales.

## **FINANCES**

### **DCM 2024.02.21.01 : Délibération modificative sur le régime indemnitaire des agents communaux**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de la délibération du 14 décembre 2023, l'enveloppe du régime indemnitaire pour les agents communaux au titre de l'année 2024 a été calculée au plus près de la réalité sans tenir compte de l'évolution de fonction d'un agent.

Aussi il est proposé de revoir l'enveloppe prévue pour les agents de catégorie C-groupe 1 au titre de l'IFSE et de l'augmenter de 301 €. L'enveloppe modifiée serait alors la suivante :

#### Enveloppe pour l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) 2024

Cadres d'emploi C : Adjoint administratif, Agent de maîtrise, Adjoint technique, Adjoint du patrimoine			
Groupe	Nombre d'agent	ETP	IFSE annuel maxi
G1 (ag. de maîtrise)	2	1,5	2 275 €



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Le montant total de l'enveloppe s'élève à 42 286 € contre 41 985 € prévus dans la précédente délibération.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la modification proposée sur l'enveloppe du régime indemnitaire des agents communaux
- **Modifie** la délibération n°DCM2023.12.14.30 du 14 décembre 2023

## DCM 2024.02.21.02 : Délibération sur le compte financier unique du budget principal

La délibération portant sur le compte financier unique est présentée par Mme Annabel DOS REIS, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

Madame la 2<sup>ème</sup> Adjointe rappelle que pour la 2<sup>ème</sup> année, la commune de Tremblay-les-Villages ne procède plus au vote successif sur le compte de gestion et sur le compte administratif. En effet, suite à une réforme, la collectivité délibère désormais sur un compte concordant regroupant à la fois les écritures de l'ordonnateur et du comptable public.

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1
II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	831 040,92	329 210,66	39,61	480 156,22
16	Emprunts et dettes assimilées	750 000,00	750 000,00	100,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	8 714,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	312 222,21	296 597,26	95,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	73 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 966 263,13</b>	<b>1 375 807,92</b>	<b>69,97</b>	<b>488 870,22</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	3 519 117,43			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	130 000,00	347 825,14	267,56	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	25 369,86	25 369,86	100,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>3 674 487,29</b>	<b>373 195,00</b>	<b>10,16</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>5 640 750,42</b>	<b>1 749 002,92</b>	<b>31,01</b>	<b>488 870,22</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>5 640 750,42</b>	<b>1 749 002,92</b>		<b>488 870,22</b>



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	503 950,00	367 627,25	0,00	367 627,25	72,95	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	434 573,78	432 420,37	0,00	432 420,37	99,50	0,00
014	Atténuations de produits	2 000,00	1 396,00	0,00	1 396,00	69,80	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 054 705,13	1 053 113,10	0,00	1 053 113,10	99,85	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 995 228,91</b>	<b>1 854 556,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 854 556,72</b>	<b>92,95</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	42 000,00	37 885,98	0,00	37 885,98	90,20	0,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>2 038 728,91</b>	<b>1 892 442,70</b>	<b>0,00</b>	<b>1 892 442,70</b>	<b>92,82</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	3 519 117,43					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	130 000,00	347 825,14	0,00	347 825,14	267,56	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>3 649 117,43</b>	<b>347 825,14</b>	<b>0,00</b>	<b>347 825,14</b>	<b>9,53</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>5 687 846,34</b>	<b>2 240 267,84</b>	<b>0,00</b>	<b>2 240 267,84</b>	<b>39,39</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>5 687 846,34</b>	<b>2 240 267,84</b>	<b>0,00</b>	<b>2 240 267,84</b>		<b>0,00</b>

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	3 000,00	4 811,04	0,00	4 811,04	160,37	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	45 665,00	52 350,94	0,00	52 350,94	114,64	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	208 000,00	273 048,78	0,00	273 048,78	131,27	0,00
731	Fiscalité locale	1 333 776,00	1 250 409,00	0,00	1 250 409,00	93,75	0,00
74	Dotations et participations	647 629,00	604 231,81	0,00	604 231,81	93,30	0,00
75	Autres produits de gestion courante	31 500,00	48 998,31	0,00	48 998,31	155,55	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 269 570,00</b>	<b>2 233 849,88</b>	<b>0,00</b>	<b>2 233 849,88</b>	<b>98,43</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	2,80	3,78	0,00	3,78	135,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	219 762,35	0,00	219 762,35	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>2 269 572,80</b>	<b>2 453 616,01</b>	<b>0,00</b>	<b>2 453 616,01</b>	<b>108,11</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	47 090,91	47 090,91	0,00	47 090,91	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>47 090,91</b>	<b>47 090,91</b>	<b>0,00</b>	<b>47 090,91</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>2 316 663,71</b>	<b>2 500 706,92</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500 706,92</b>	<b>107,94</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>3 371 182,63</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>5 687 846,34</b>	<b>2 500 706,92</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500 706,92</b>		<b>0,00</b>



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

De manière synthétique, le budget s'équilibre de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 305 194,53 €	2 240 267,84 €
Recettes	1 749 002,92 €	2 500 706,92 €

Soit un résultat d'investissement excédentaire de 443 808,39 € et un résultat de fonctionnement excédentaire de 260 439,08 €.

Après présentation des résultats du CFU, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint demande pourquoi le coût de l'énergie n'a que très évolué alors que la commune avait été alerté sur des prix pouvant tripler.

Madame le Maire indique que la réponse est multifactorielle. En effet, les augmentations des prix ont été moindre qu'anticipées, par ailleurs, le gouvernement a pris des mesures pour encadrer les augmentation (bouclier tarifaire) et la commune a elle-même fait des efforts pour réduire ses consommations.

Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint complète en faisant remarquer que la commune bénéficie, en période de crise, des efforts qui ont été réalisés de longue date pour changer les fenêtres, convertir l'éclairage en LED...

Madame le Maire rebondi sur ce point en indiquant qu'il sera en revanche plus dur à l'avenir de trouver de nouvelles sources d'économies puisque de nombreux points auront déjà été traités.

Sur ce point, Madame le Maire renvoi aux éléments de programmation financière envoyés aux membres du conseil municipal conjointement à la convocation.

Madame la 2<sup>ème</sup> Adjoint soumet le compte financier unique au vote du conseil municipal. Le maire, en sa qualité d'ordonnateur, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le compte financier unique pour l'exercice 2023.

### **DCM 2024.02.21.03 : Délibération sur l'affectation du résultat**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à l'issue d'un exercice budgétaire, il convient d'en constater le résultat et d'affecter ce résultat dans le budget de l'exercice suivant.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Madame le Maire présente le résultat 2023 du budget principal ainsi que la proposition d'affectation dans le budget primitif 2024.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT 2023	Résultat Réporté (cumulé antérieur)
2 240 267,84 €	2 500 706,92 €	260 439,08 €	3 371 182,63 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENTS	RESULTAT	
1 305 194,53 €	1 749 002,92 €	443 808,39 €	-86 877,54 €
DEPENSES TOTAL	RECETTES TOTAL	RESULTAT	
3 545 462,37 €	4 249 709,84 €	704 247,47 €	
RAR DEPENSES INVEST	RAR RECETTES INVEST	RESULTAT	
468 385,82 €	488 870,22 €	20 484,40 €	
DEPENSES + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT	
4 013 848,19 €	4 738 580,06 €	724 731,87 €	

BP 2023

001 = 356 930,85 €

1068 = 300 000,00 €

002 = 3 331 621,71 €

Après présentation du résultat, Madame le Maire attire l'attention du conseil municipal sur le fait que le résultat de la section d'investissement est excédentaire. Par conséquent, le virement au compte 1068 n'est pas nécessaire. Néanmoins, dans la mesure où la collectivité porte une ambition importante en termes d'investissement pour 2024, il semble opportun de procéder dès à présent à une affectation de 300 000 € au titre de l'autofinancement.

Madame le Maire soumet cette proposition d'affectation au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Affecte** 356 930,85 € au compte 001 en recettes d'investissement
- **Affecte** 300 000 € au compte 1068 en recettes d'investissement
- **Affecte** 3 331 621,71 € au compte 002 en recettes de fonctionnement





# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

## DCM 2024.02.21.04 : Délibération sur le budget primitif 2024

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet de budget primitif a fait l'objet de diverses réunions de la commission travaux pour l'élaboration du plan d'investissement et de la commission des finances. Cette dernière s'est notamment réunie le 15 février 2024. Madame le Maire rappelle également que les documents sur lesquels a travaillé la commission ont été envoyés à l'ensemble du conseil municipal en vue de la séance du 21 février.

Madame le Maire présente le projet de budget primitif pour 2024 au titre du budget principal :

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>4 992 799,59</b>	<b>468 385,82</b>	<b>0,00</b>	<b>4 790 894,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 790 894,61</b>	<b>5 259 280,43</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	52 758,74	9 990,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	24 990,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 362 877,45	213 107,65	0,00	2 308 820,00	0,00	0,00	2 308 820,00	2 521 927,65
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 370 163,40	245 288,17	0,00	2 247 074,61	0,00	0,00	2 247 074,61	2 492 362,78
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 785 799,59</b>	<b>468 385,82</b>	<b>0,00</b>	<b>4 570 894,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 570 894,61</b>	<b>5 039 280,43</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	185 000,00	0,00		185 000,00	0,00		185 000,00	185 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>190 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>190 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>190 000,00</b>	<b>190 000,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>4 975 799,59</b>	<b>468 385,82</b>	<b>0,00</b>	<b>4 760 894,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 760 894,61</b>	<b>5 229 280,43</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	17 000,00			30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>17 000,00</b>			<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>								<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>5 259 280,43</b>





# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
<b>TOTAL</b>	<b>4 857 454,92</b>	<b>488 870,22</b>	<b>4 113 479,36</b>	<b>0,00</b>	<b>4 602 349,58</b>	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	408 326,40	488 870,22	100 000,00	0,00	588 870,22	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 158 326,40</b>	<b>488 870,22</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>588 870,22</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	90 000,00	0,00	129 201,17	0,00	129 201,17	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes financières</b>	<b>90 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>129 201,17</b>	<b>0,00</b>	<b>129 201,17</b>	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 248 326,40</b>	<b>488 870,22</b>	<b>229 201,17</b>	<b>0,00</b>	<b>718 071,39</b>	
021 Virement de la section de fonctionnement	3 479 128,52		3 754 278,19	0,00	3 754 278,19	
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	130 000,00		130 000,00	0,00	130 000,00	
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>3 609 128,52</b>		<b>3 884 278,19</b>	<b>0,00</b>	<b>3 884 278,19</b>	
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						356 930,85
Affectation au compte 1068 (8)						300 000,00
Total des recettes d'investissement cumulées						5 259 280,43

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										B
DEPENSES										
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
			I			II			III = I + II	
<b>TOTAL</b>		<b>5 641 857,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 479 678,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 479 678,19</b>	<b>5 479 678,19</b>	
011 Charges à caractère général (3)		497 950,00	0,00	0,00	497 700,00	0,00	0,00	497 700,00	497 700,00	
012 Charges de personnel et frais assimilés (3)		434 573,78	0,00		471 000,00	0,00		471 000,00	471 000,00	
014 Atténuations de produits		2 000,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	
016 APA		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)		1 054 705,13	0,00	0,00	580 200,00	0,00	0,00	580 200,00	580 200,00	
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 989 228,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 550 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 550 900,00</b>	<b>1 550 900,00</b>	
66 Charges financières		42 000,00	0,00		43 000,00	0,00		43 000,00	43 000,00	
67 Charges spécifiques (3)		1 000,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)		500,00			500,00	0,00		500,00	500,00	
022 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)				0,00						
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>43 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 500,00</b>	<b>0,00</b>		<b>44 500,00</b>	<b>44 500,00</b>	
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>2 032 728,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 595 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 595 400,00</b>	<b>1 595 400,00</b>	
023 Virement à la section d'investissement		3 479 128,52			3 754 278,19	0,00		3 754 278,19	3 754 278,19	
042 Opérations ordre transf. entre sections (4)		130 000,00			130 000,00	0,00		130 000,00	130 000,00	
043 Opérations ordre intérieur de la section		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>3 609 128,52</b>			<b>3 884 278,19</b>	<b>0,00</b>		<b>3 884 278,19</b>	<b>3 884 278,19</b>	
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)										0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées										5 479 678,19



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						B
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>2 270 674,80</b>	<b>0,00</b>	<b>2 148 056,48</b>	<b>0,00</b>	<b>2 148 056,48</b>
013	Atténuations de charges (2)	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	45 665,00	0,00	29 930,23	0,00	29 930,23
73	Impôts et taxes (sauf 731)	208 000,00	0,00	138 000,00	0,00	138 000,00
731	Fiscalité locale	1 250 100,00	0,00	1 280 000,00	0,00	1 280 000,00
74	Dotations et participations (2)	642 407,00	0,00	627 114,25	0,00	627 114,25
75	Autres produits de gestion courante (2)	31 500,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 180 672,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 118 053,48</b>	<b>0,00</b>	<b>2 118 053,48</b>
76	Produits financiers	2,80	0,00	3,00	0,00	3,00
77	Produits spécifiques (2)	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>73 002,80</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 253 674,80</b>	<b>0,00</b>	<b>2 118 056,48</b>	<b>0,00</b>	<b>2 118 056,48</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	17 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>17 000,00</b>		<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>						<b>3 331 621,71</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>						<b>5 479 678,19</b>

De manière synthétique, le budget s'équilibre de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	5 259 280,43 €	5 479 678,19 €
Recettes	5 259 280,43 €	5 479 678,19 €

S'agissant de la proposition budgétaire en matière de dépenses d'investissements, Madame le Maire indique que les prévisions intègrent la possibilité d'acheter, démolir et dépolluer la friche agricole en cœur de village. Cette opération est encore sujette à un certain nombre d'interrogation et représente une part importante du budget. Il convenait toutefois d'anticiper sa réalisation potentielle en l'inscrivant dans le budget.

Outre la construction budgétaire à proprement parler Madame le Maire présence aux membres du conseil municipal quelques éléments d'analyse du fonctionnement de la collectivité. Ces éléments sont rapportés en annexe du présent procès-verbal.

Madame le Maire soumet cette proposition de budget primitif au vote de l'assemblée délibérante.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2024 au titre du budget principal tel qu'il a été présenté

**DCM 2024.02.21.05 : Délibération sur la tarification des emplacements du marché nocturne**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) prévoit le caractère onéreux de toute occupation du domaine public.

Dans le cadre du marché nocturne annuel de Tremblay-les-Villages qui se tient dans les jardins dans l'ancien presbytère et sur la place de l'église, un certain nombre d'artisans et de commerçants tirent un bénéfice économique de l'occupation du domaine public.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'application d'un tarif pour l'occupation des emplacements proposés à des entreprises privées. Conformément à l'article 2125-1 du CG3P, les associations à but non-lucratif concourant à la satisfaction d'un intérêt général peuvent être exonérées de redevance.

Monsieur Alain BERY, en charge de l'organisation du marché, indique qu'à ce jour, 192 exposants ont été contactés et 21 se sont inscrits pour participer.

Madame le Maire propose de retenir la redevance suivante :

- 15 € par emplacement pour la participation au marché nocturne du 7 juin 2024
- Gratuité pour les associations à but non-lucratif de la commune de Tremblay-les-Villages

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Fixe** la redevance d'occupation du domaine public à 15 € par emplacement pour le marché nocturne qui se tiendra le 7 juin 2024
- **Exonère** de redevance les associations à but non-lucratif de Tremblay-les-Villages
- **Autorise** le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour le recouvrement de cette redevance pour les titres d'occupation qui auront été délivrés



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

### **DCM 2024.02.21.06 : Délibération sur le volet financier de la convention avec l'AST pour la création d'un dojo**

Madame le Maire rappelle que, lors de la séance du 24 janvier, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention avec l'AST de Châteauneuf et la fédération française de judo en vue de créer un dojo à Tremblay-les-Villages.

Pour rappel, les travaux nécessaires pour la création de cet équipement seront à la charge de l'association et financés à 80% par l'agence nationale du sport. Le reste à charge est financé par la commune moyennant un échelonnement sur une durée de 5 ans, soit la durée de la convention.

Suite à une visite de l'entreprise qui assurera les travaux, un devis a été établi à hauteur de 52 820,52 € TTC correspondant aux travaux de réaménagement, de remise aux normes et de fourniture d'un tatami.

Le reste à charge s'élève à 10 564,10 €.

Il est donc proposé d'intégrer dans la convention le versement d'une subvention annuelle au bénéfice de l'AST de Châteauneuf à hauteur de 2 112,82 € par an pendant 5 ans.

La signature de la convention est conditionnée à un accord sur ces termes par l'AST de Châteauneuf.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la signature de la convention délibérée le 24 janvier 2024 en y intégrant le versement d'une subvention annuelle de 2 112,82 € pendant 5 ans au bénéfice de l'AST de Châteauneuf.
- **Autorise** le maire à signer la convention et à réaliser tous les actes d'exécution nécessaires s'y rapportant.

### TRAVAUX

### **DCM 2024.02.21.07 : Attribution du marché pour le broyage des vallées et le fauchage des accotements**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis plusieurs années, le choix a été fait de ne pas réinvestir dans une épareuse et de confier les prestations de fauchage et de broyage à une entreprise privée.



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Les contrats existants arrivant à leur terme, une nouvelle consultation a été passée. Trois entreprises ont été consultées et deux offres ont été déposées. Une négociation a également été menée avec les entreprises.

A l'issue de la négociation, les offres ont été notées de la façon suivante :

Candidat	Offre en € HT	Note globale	Classement
SARL des marronniers	13 378,00 €	85/100	1/2
France Fauchage	37 612,50 €	55/100	2/2

Les offres déposées correspondent à un broyage annuel des vallées et deux fauchages par an. Le contrat est valable pour un an renouvelable 2 fois.

Madame le Maire propose d'attribuer le marché de fauchage et de broyage à l'entreprise Sarl des Marronniers pour son offre globale de 13 378 € HT.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Attribue** le marché de fauchage et de broyage à l'entreprise Sarl des Marronniers pour son offre globale de 13 378 € HT.
- **Autorise** le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint Thibault PELLETIER, à réaliser toutes les démarches relatives à l'attribution et à l'exécution de ce marché

### DIVERS

#### **Vie associative**

Suite aux sujets abordés concernant l'organisation du marché nocturne du mois de juin, Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint souhaite rebondir sur la place occupée par les associations dans les manifestations communales.

En effet, il rappelle que les associations de la commune bénéficie de locaux, de matériel, de subvention et de soutien logistique et qu'en échange, elles sont sollicitées pour participer aux manifestations communales. Il souligne toutefois que cet engagement des associations est protéiforme et que si certaines acceptent de participer bénévolement à des manifestations sans compensation (sport d'été notamment) d'autres participeront sur des buvettes ou des stands qui



## **TREMBLAY LES VILLAGES**

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

sont susceptibles de rapporter des fonds à l'association. Il y voit donc une forme d'iniquité dans la participation.

En réponse, Madame le Maire fait part de son souhait de contractualiser avec chacune des associations qui bénéficient de locaux ou de subventions afin d'harmoniser le niveau d'implication qui peut être demandé à chacun.

### **Présence d'étourneaux**

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la présence d'un grand nombre d'étourneaux dans la partie ouest de Tremblay-les-Villages (rue de la chapelle, rue des coutures, clos des trois buissons).

Face à cette présence qui cause des problèmes notamment du fait des fientes d'animaux, u courrier a été adressé à tous les habitants pour les inciter à tailler leurs haies selon les prescriptions du PLU. La commune fait donc le nécessaire pour qu'il soit mis à la nuisance en invitant chaque personne à prendre ses responsabilités.

Certains habitants ont toutefois argué du fait que le courrier et la taille des haies n'étaient pas des mesures suffisantes.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint s'interroge sur l'existences de systèmes d'effarouchage qui soient pertinents en milieu urbain.

Monsieur Anthony GAUTIER propose de recourir aux services d'un fauconnier.

Madame le Maire propose également qu'un courrier soit adressé au bailleur social, propriétaire d'une grande partie des logements concernés, afin qu'il intervienne auprès de ses locataires.

### **Présence de rats rue du prieuré, rue du jardin rond et sentiers des éclairs**

Madame le Maire indique avoir été alertée par les habitants de certaines rues de Theuvy-Bilheux concernant la présence importante de rats.

La commune va engager un traitement curatif sur les espaces publics et les habitants seront incité à traiter également au sein de leurs habitations.

### **Consommation de tabac devant la grille de l'école**

Monsieur Anthony GAUTIER fait part aux membres du conseil municipal du fait que nombreux parents consomment du tabac devant la grille de l'école, notamment à des moments où parents et enfants attendent regroupés l'ouverture de l'école.

Face à cette problématique de santé vis-à-vis des enfants, Madame le Maire propose qu'un arrêté soit pris pour interdire la consommation de tabac aux abords immédiats de l'école aux heures et d'entrée et de sortie des enfants.





## **TREMBLAY LES VILLAGES**

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

### **Déjections canines**

Madame Christine LUCAS fait part au conseil municipal de son constat de la présence de nombreuses déjections canines sur les trottoirs de Tremblay-les-Villages. Madame la 4<sup>ème</sup> Adjointe corrobore ce constat.

Madame Christine LUCAS fait part de son mécontentement et de son incompréhension face à ce manque de civisme des propriétaires de chien. Elle propose la piste de l'installation de distributeur de sacs ainsi que l'installation d'une poubelle à côté de la maison de santé qui en est dépourvue.

Madame le Maire indique être favorable à l'installation d'une poubelle à la maison de santé. Elle indique toutefois être défavorable à l'installation d'un distributeur de sac dans la mesure où ces équipements sont souvent vandalisés dans les communes où ils sont installés.

De même, il est demandé à l'agent de police municipale d'appliquer la loi s'il constate qu'un propriétaire de chien abandonne des déjections sur la voie publique.

### **Facturation de la distribution d'eau**

Madame Sophie HALLAY s'interroge sur les nouvelles modalités de facturation de l'eau et demande si une relève ou une facture doivent intervenir prochainement.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint indique qu'une relève aurait théoriquement dû être faite au début de l'année civile afin de faire un état des lieux lors de la mise en place du nouveau prestataire de service.

En outre, la facturation sera désormais semestrielle. La commune de Tremblay-les-Villages était en facturation annuelle mais va s'adapter au mode de facturation qui était pratiqué dans la majorité des communes du secteur.

### **Sport d'été en milieu rural**

Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint rappelle que la commune de Tremblay-les-Villages a été retenue au titre du dispositif « Sport d'été en milieu rural » pour l'été 2024. La date initialement prévue était du 8 au 12 juillet. Dans la mesure où cette manifestation aurait été immédiatement précédée par le festival « mon village en fête », la semaine de sport est déplacée du 15 au 19 juillet.

### **Nettoyage du site du Bois Ferrand**

Madame le Maire rappelle qu'une procédure judiciaire est en cours à l'encontre de l'entreprise qui avait en charge le nettoyage du site du Bois Ferrand.

Des échanges ont eu lieu entre les conseils de la société et de la commune afin d'évaluer les possibilités d'aboutir à un accord amiable sur le différend qui oppose les deux parties.





# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

## Prochaines échéances :

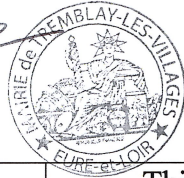
- 24 février, 10h00 : réunion de la commission fêtes et cérémonies
- 24 février, 18h00 : Soirée cinéma organisée par l'association ArTLV à la salle des fêtes de Tremblay et soirée crêpes organisée par l'association des Amis d'Ecublé à la salle des fêtes de Chêne-Chenu
- 3 mars, à partir de 10h00 : journée d'animation au bénéfice de l'association SOS Préma

## COMPTES-RENDUS

Après épuisement de l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h15.

Le Maire  
Christelle MINARD

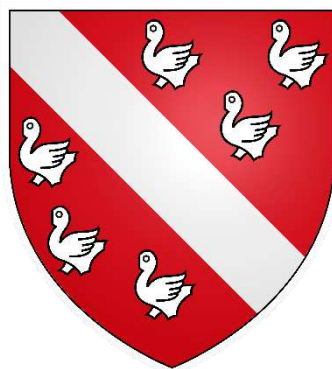
Le Secrétaire de séance  
Anthony GAUTIER



Christelle MINARD 	Thibault PELLETIER	Annabel DOS REIS	Arnaud LEHERICHER
Monique CURIOT	Sébastien RUFFRAY  <i>Pouvoir à C. LUCAS</i>	Christine LUCAS	Grégory MAIN  <i>Pouvoir à F. FERNANDES</i>
Anthony GAUTIER 	Franck CHARON	Amélie JOURNAUX	Marc RAVANEL
Barbara LOCHET  <b>ABSENTE</b>	Nathalie GANDON	Françoise FERNANDES	Alain-Michel BERY
Sophie HALLAY	Bruno FAUCHEUX  <b>ABSENT</b>	Lucie BOULANGER	

**Conseil municipal – 21/02/2024**

**Annexe 1**





# **TREMBLAY LES VILLAGES**

---

*Le compte administratif 2023*

---



# TREMBLAY LES VILLAGES

Chapitre	BP2023	CA 2023	% du BP 2023	Réalisé 2022	Evolution
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>					
011 - Charges à caractère général	503 950 €	367 627,25 €	73%	406 789 €	-10%
012 - Charges de personnel	434 574 €	432 420,37 €	100%	412 759 €	5%
014 - Attenuation de produit	2 000 €	1 396,00 €	70%	907 €	54%
023 - Virement à la section d'investiss.	3 519 117 €	- €	0%	- €	
042 - Op. d'ordre entre sections	130 000 €	347 825,14 €	268%	114 542 €	204%
65 - Autres charges de gestion courante	1 054 705 €	685 171,09 €	100%	690 794 €	-1%
<i>65 - Autres charges de gestion courante - transfert EAU</i>		<i>367 942,01 €</i>			
66 - Charges financières	42 000 €	37 885,98 €	90%	27 702 €	37%
67 - Charges exceptionnelle	1 000 €	- €	0%	- €	#DIV/0!
68 - Dot. aux amortissement et provision	500 €	- €	0%	- €	#DIV/0!
Total charges de fonctionnement	1 995 229 €	1 486 614,71 €	75%	1 511 248 €	-2%
<b>TOTAL</b>	<b>5 687 846 €</b>	<b>2 240 267,84 €</b>	<b>39%</b>	<b>1 653 492 €</b>	<b>35%</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>					
002 - Résultat de fonct. Reporté	3 371 183 €	- €		- €	
013 - Attenuations de charges	3 000 €	4 811,04 €	160%	17 117 €	-72%
042 - Op. d'ordre entre sections	47 091 €	47 090,91 €	100%	24 593 €	91%
70 - produits des services et du domaine	45 665 €	52 350,94 €	115%	64 332 €	-19%
73 - Impôts et taxes	208 000 €	273 048,78 €	131%	208 791 €	31%
731 - Fiscalité locale	1 333 776 €	1 250 409,00 €	94%	1 190 183 €	5%
74 - Dotations, subventions, participation	647 629 €	604 231,81 €	93%	800 052 €	-24%
75 - Autre produits de gestion courante	31 500 €	48 998,31 €	156%	58 802 €	-17%
76 - Produits financiers	3 €	3,78 €	135%	67 €	-94%
77 - Produits spécifiques	- €	219 762,35 €	#DIV/0!	17 200 €	1178%
Total recettes courantes	932 794 €	2 229 038,84 €	239%	2 322 161 €	-4%
<b>TOTAL</b>	<b>5 687 846 €</b>	<b>2 500 706,92 €</b>	<b>44%</b>	<b>2 381 137 €</b>	<b>5%</b>

Chapitre	BP2023	CA 2023	% du BP 2023	Réalisé 2022	Evolution
<b>Dépenses d'Investissement</b>					
001 - Solde d'exécution d'inv. Reporté	86 878 €	- €		- €	
040 - Op. d'ordre entre sections	47 091 €	47 091 €	0%	24 593 €	91%
041 - Op. patrimoniales	25 370 €	25 370 €		- €	
10 - dotations, fonds divers et réserves	5 000 €	- €	0%	8 124 €	
13 - Subventions d'investissement	60 232 €	60 232 €		- €	
16 - emprunts et dettes assimilées	185 000 €	173 186 €	94%	148 408 €	17%
20 - Immobilisations incorporelles	52 759 €	39 603 €	75%	44 110 €	-10%
21 - Immobilisations corporelles	1 362 877 €	760 873 €	56%	379 049 €	101%
23 - immobilisations en cours	3 815 544 €	198 840 €	5%	387 805 €	-49%
Total Dépenses d'équipement	5 231 180 €	999 316 €	19%	810 964 €	23%
<b>TOTAL</b>	<b>5 640 750 €</b>	<b>1 305 195 €</b>	<b>23%</b>	<b>992 089 €</b>	<b>32%</b>

<b>Recettes d'Investissement</b>					
001 - Solde d'exécution d'inv. Reporté	- €			- €	
021 - virement de la section de fonct.	3 519 117 €			- €	
024 - Produits de cessions	73 000 €			- €	
040 - Op. d'ordre entre sections	130 000 €	347 825,14 €	268%	114 542 €	204%
041 - Op. Patrimoniales	25 370 €	25 369,86 €		- €	
10 - dotations, fonds divers et réserves	312 222 €	296 597,26 €	95%	325 451 €	-9%
13 - Subventions d'investissement	831 041 €	329 210,66 €	40%	181 442 €	81%
16 - emprunts et dettes assimilées	750 000 €	750 000,00 €	100%	150 000 €	400%
Total recettes réelles	2 096 263 €	1 375 807,92 €	66%	656 892 €	109%
<b>TOTAL</b>	<b>5 640 750 €</b>	<b>1 749 002,92 €</b>	<b>31%</b>	<b>771 434 €</b>	<b>127%</b>

Résultat	2023	2022
En fonctionnement	260 439,08 €	727 645,10 €
En investissement	443 808,39 €	220 654,74 €



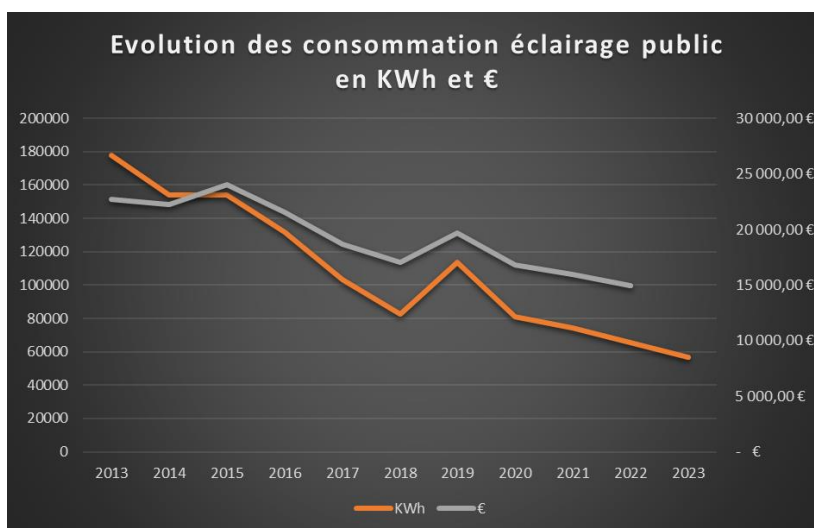
# TREMBLAY LES VILLAGES

Le tableau précédent présente les résultats du budget principal de la commune de Tremblay-les-Villages sur le fondement des écritures concordantes du comptable et de l'ordonnateur au 07/02/2024.

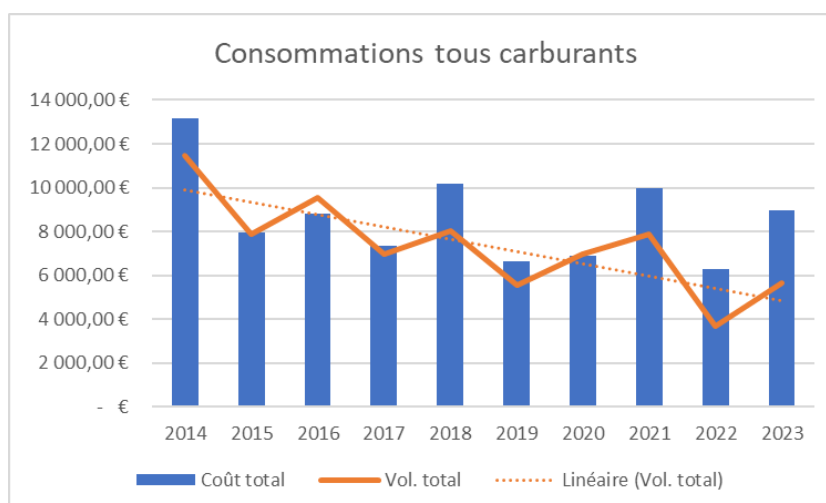
## 1. En dépenses de fonctionnement

### Charges à caractère général

Les dépenses liées à la fourniture d'eau, de gaz et d'électricité représentent 18% des charges à caractère général pour l'exercice 2023. On relève qu'avec un montant de 65 635 € ce poste se situe dans la moyenne des 3 dernières années. La flambée du coût des fluides est donc restée maîtrisée sur cet exercice. La maîtrise des consommations énergétiques est illustrée notamment par les consommations en matière d'éclairage public :



De même, les consommations liées aux carburants pour les services techniques sont restées largement maîtrisées au cours des dernières années :





# TREMBLAY LES VILLAGES

Sur les autres postes de dépense importants on pourra relever les évolutions et constats suivants :

- L'achat de fournitures d'entretien et de petit équipement est en hausse (+10 000 €) par rapport aux années précédentes, ce qui s'explique par des achats de fournitures assez conséquents relatifs à des travaux en régie (bureau CNI, maison du bien-être, radiateurs du club-house). Près de 8 500 € de frais de fournitures ont été basculés en investissement via à la procédure comptable des travaux en régie.
- Les achats liés à la bibliothèque sont également en hausse (+ 1500 €) avec l'achat des jeux de société pour la ludothèque
- S'agissant des entretien voirie, réseau et terrains, certaines lignes sont hausses du fait des contrats passés pour l'entretien des espaces verts et d'autre en baisse car pas de gros entretien des réseaux EP en 2023.
- De même, on constate une hausse importante en ce qui concerne l'entretien du matériel roulant (parc véhicule et espaces verts) avec une hausse de plus de 8 000 € par rapport à 2022.
- Le niveau de dépenses en matière de publicités/publications/relations publiques (ancien compte fêtes et cérémonies) reste à un niveau assez élevé : 24 000 € contre 16 000 € les années précédentes. Quelques dépenses exceptionnelles : festival de territoire de l'Agglo et achat de bâches et panneaux d'affichage (aires de jeux, cimetières...).
- On constate également une hausse des frais liés aux déchets : ramassage + dépôts en déchetterie.

Au sein du chapitre « Charges à caractère général », les principales dépenses pour 2023 se répartissent de la façon suivante (pour un montant total de 367 000 €) :

## Charges à caractère général (2023) - 367 627 €

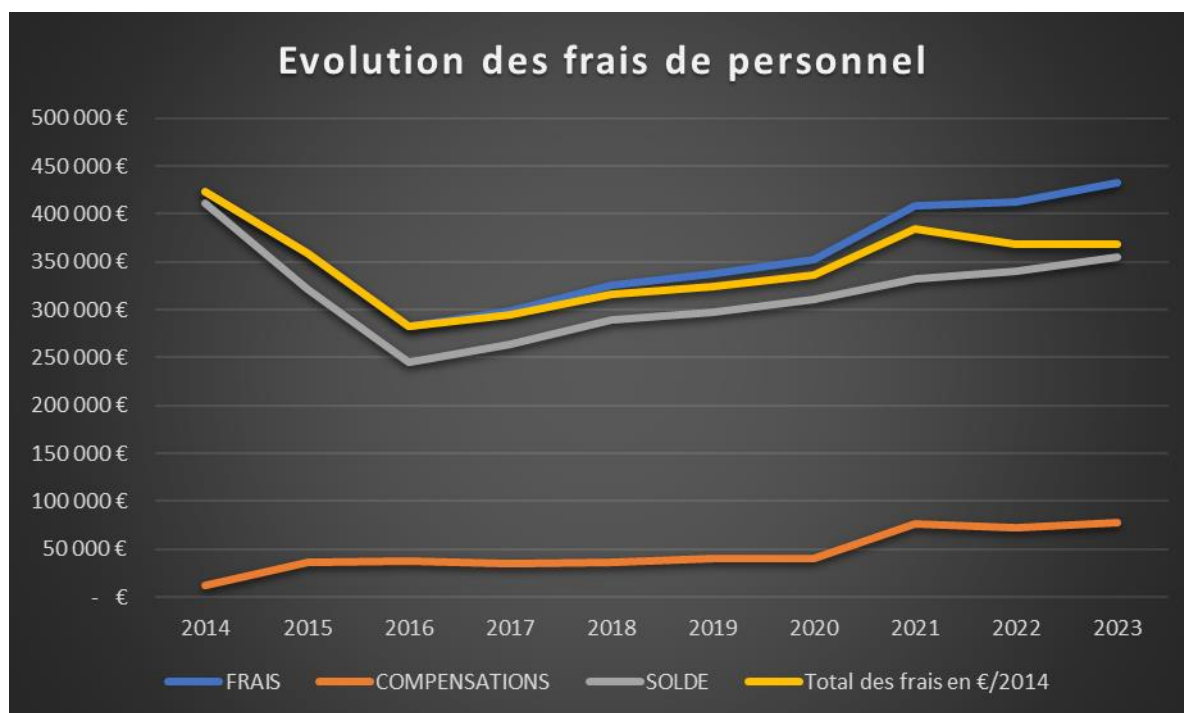
	coût €	part %	Commentaire
Fluides	65 635 €	18%	eau, élec, gaz
Locations immobilières	33 310 €	9%	maison de santé
Entretien matériel roulant	27 149 €	7%	camions, tondeuses
Maintenances	25 582 €	7%	eclairage public, contrôles de sécurité, copieur
Assurances	15 425 €	4%	
Fêtes et cérémonies	23 732 €	6%	
Entretien voirie	19 920 €	5%	fauchage, tontes, desherbage...
<b>TOTAL</b>	<b>210 753 €</b>	<b>57%</b>	

### Charges de personnel

- Les dépenses de personnel pour l'exercice 2023 sont conformes aux prévisions du budget primitif avec un niveau de dépense de 432 420 €. Ce montant est en hausse par rapport aux exercices précédents. Il s'explique par la création de plusieurs postes : police municipale, CNI Passeport, France Services, services techniques, augmentation du temps bibliothèque...qui se sont agrégés depuis 2020 ainsi que par l'évolution des rémunérations des agents déjà en poste (évolutions réglementaires ou à l'initiative de la collectivité).



# TREMBLAY LES VILLAGES



A la lecture de ce graphique, on constate que les charges de personnel sont en constante augmentation depuis 2016. Leur niveau est revenu, en valeur absolue, au niveau de 2014. On minorera toutefois ce constat si on corrige les frais de personnel des effets de l'inflation.

Outre la progression des agents et les revalorisations accordées au niveau local ou national, l'augmentation que l'on constate s'explique aussi par la création de services qui n'existait pas au cours des années précédentes (France Service, CNI/Passeport, Police municipale).

## Autres charges de gestion courante (Chap. 65)

- Le montant de ce chapitre est particulièrement élevé du fait du transfert à l'Agglo du Pays de Dreux des résultats de fonctionnement (368 000 €). Cette dépense avait été préalablement intégrée dans les résultats de la commune lors de la clôture du budget de l'eau.
- Les autres comptes de ce chapitre sont impactés par un certain nombre de hausses (associations, SDIS...) mais aussi des baisses (SIVOM, dépenses exceptionnelles...)

Si l'on excepte le versement des excédents du budget de l'eau, on notera toutefois que le volume financier de ce chapitre est en légère baisse (- 5000 €) entre 2022 et 2023. Cela s'explique par un montant de dotation au SIVOM qui a été revu légèrement à la baisse sur les trois précédents exercices (483 000 € - 478 000 € - 475 000 €) et de même pour la participation au CCAS. En outre, malgré l'augmentation des participations au SDIS, les participations aux autres syndicats intercommunaux sont restées modérées.





# **TREMBLAY LES VILLAGES**

## **2. En recettes de fonctionnement**

### **Produits des services et du domaine (Chap. 70)**

- Participations au budget (CCAS, SIVOM, Agglo, La Poste, budget Eau) – 46 642 €
- Prestations de service à la commune de Serazereux – 2 200 €
- Droits de stationnement sur le domaine public (food truck, RODP) – 5 709 €

Les recettes liées à ce chapitre sont en baisse notamment du fait d'une participation au titre du service de l'eau moindre en 2023. Cette participation disparaîtra totalement en 2024.

### **Impôts et taxes (Chap. 73)**

- Attribution de compensation de l'Agglo – 162 240 €
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – 42 507 €
- Fonds Départemental de Péréquation des Taxes et Droits d'Enregistrement et de Mutation (FDPTADEM) – 68 302 €

Ce chapitre connaît une hausse assez nette du fait d'un changement d'imputation du FDPTADEM. Ce dernier est désormais rattaché à ce chapitre. Pour autant, il ne faudra pas perdre de vue que les sommes versées au titre de ce fonds tendent à baisser du fait la conjoncture immobilière auquel il est fortement lié. De même, le FPIC est lui aussi en légère baisse par rapport aux années précédentes.

Le transfert de la compétence « SDIS » à compter de 2024 au profit de l'Agglo de Dreux fera également baisser la recette liée à l'attribution de compensation.

### **Fiscalité locale (Chap. 731)**

La fiscalité issue des taxes foncières et de la taxe d'habitation est assez dynamique (+55 000 € par rapport à 2022 et + 110 000 € par rapport à 2021). Ces évolutions sont liées à la revalorisation annuelle des bases fiscales prévue par la loi de finance. Ces revalorisations successives s'appuient sur le niveau de l'inflation constaté au niveau national. Outre l'inflation, la valeur des bases fiscale est aussi impactée par la valeur des biens immobiliers eux-mêmes (taille, niveau de confort,...)

### **Dotations et participations (Chap. 74)**

Ce chapitre va connaître une baisse assez sensible par rapport à l'exercice 2022 du fait du changement d'affectation du FDPTADEM (cf supra) et du fait de l'attribution en 2022 d'une part de FDPTADEM au titre du plan « églises et patrimoine » du département.

Les autres recettes liées à ce chapitre sont principalement les compensations de l'Etat pour perte de fiscalité locale, la dotation globale de fonctionnement et le fonds France Services.

### **Autres produits de gestion courante (Chap. 75)**

Ce chapitre connaît deux tendances contraires si on compare l'exercice 2023 avec les précédents. Tout d'abord, on sera amené à constater une baisse globale du fait de recettes exceptionnelles en 2021 (reversement budget eau) et 2022 (subventions CD28 pour les 50 ans de Tremblay, remboursement des frais pour la maison en ruine d'Ecublé...).



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

Néanmoins, on constate une forte dynamique des recettes liées aux loyers de la maison de santé (20 000€) et aux recettes de la régie communale (10 000 €).

## **Produits spécifiques (Chap. 76)**

Ce chapitre regroupe les recettes liées aux ventes des différents biens communaux. Ce chapitre est particulièrement dynamique en 2023 mais reste à soumis aux conditions contextuelles (choix de vendre un bien par exemple).



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

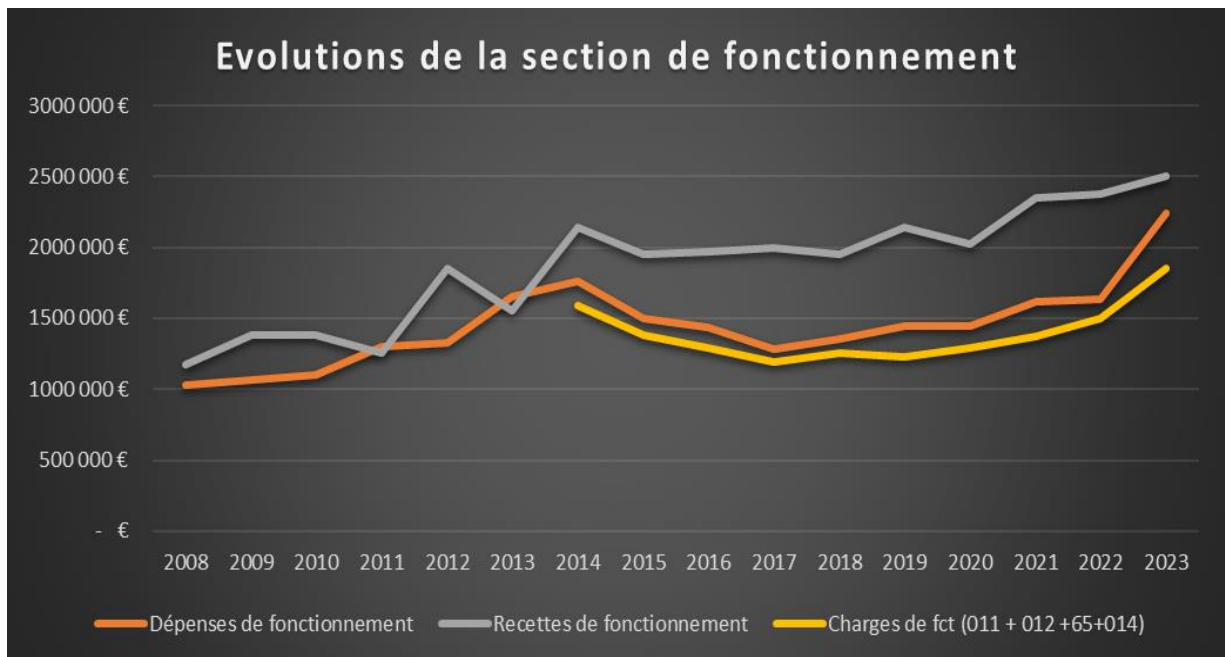
---

*Quelques indicateurs*

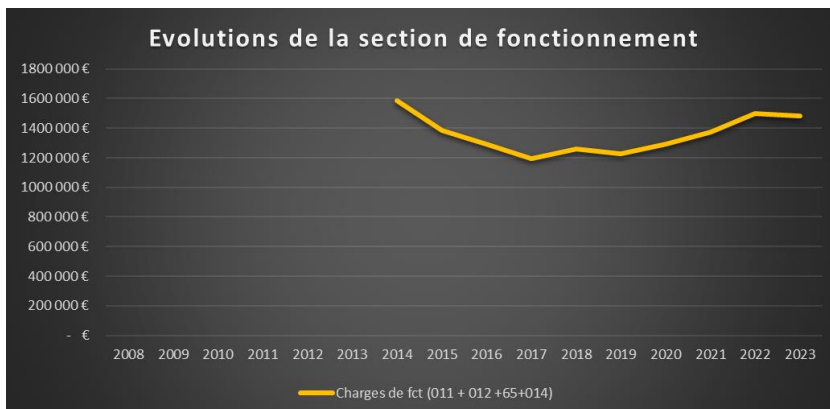
---



# TREMBLAY LES VILLAGES

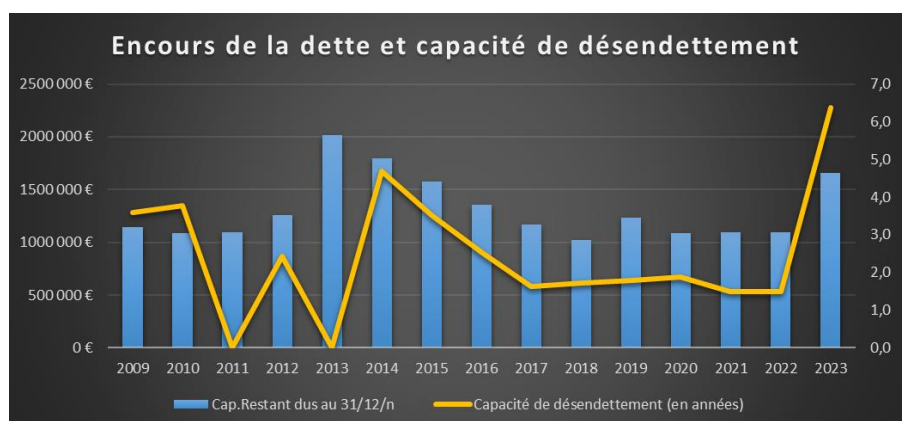


Le graphique ci-dessus présente l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement ainsi que les charges de fonctionnement. Cette dernière valeur exclue notamment les écritures d'ordre.



Si l'on devait exclure le transfert des résultats de fonctionnement du budget de l'eau vers l'Agglo du Pays de Dreux, on constaterait que le montant des charges de fonctionnement reste stable par rapport à l'exercice précédent (cf ci-contre).

De la même manière, l'inscription au budget de ce transfert va venir pénaliser ponctuellement les ratios de la collectivité et notamment son **ratio de désendettement**. Celui-ci subit à la fois l'augmentation du stock de dette (emprunt de 750 000 € souscrit en 2023) et la dégradation ponctuelle des résultats de fonctionnement.

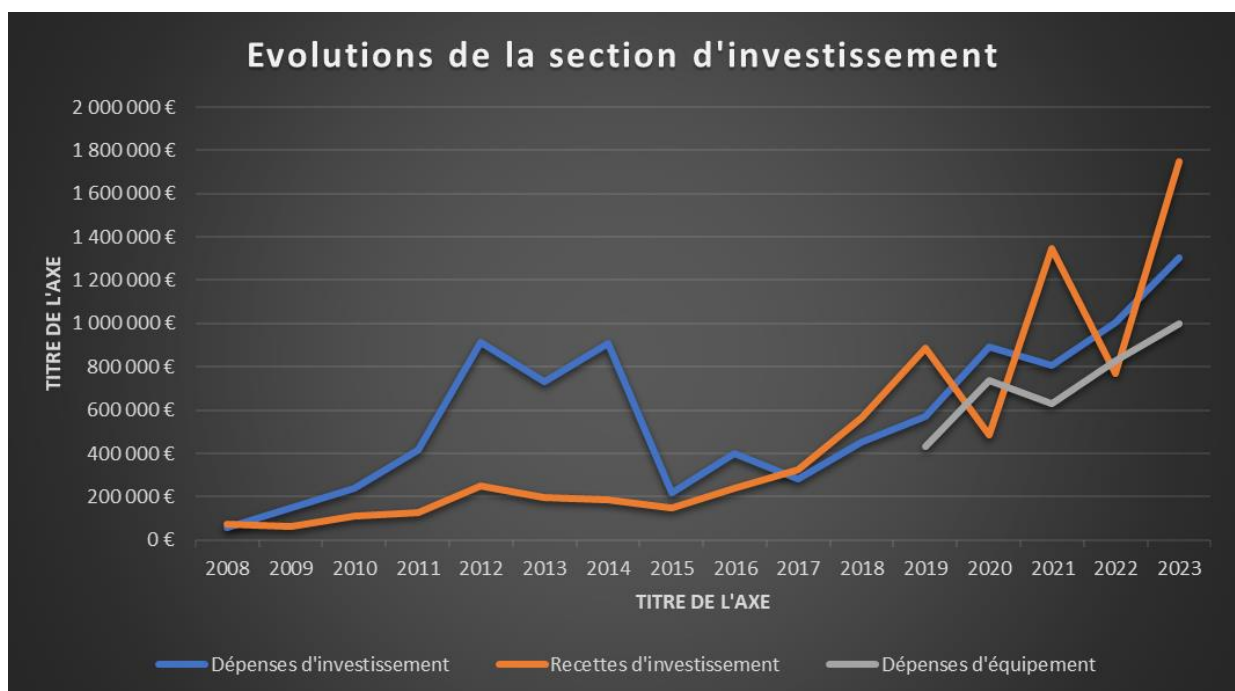
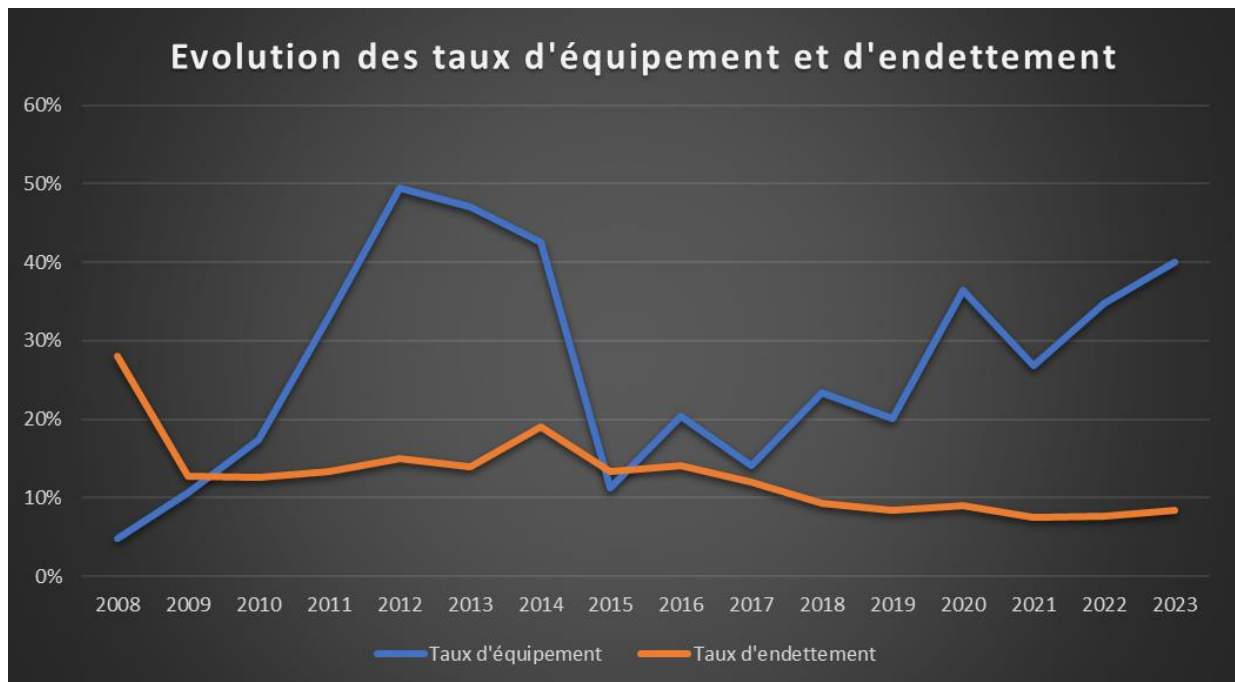




# TREMBLAY LES VILLAGES

En matière d'investissement on réalise deux constats principaux :

- Les recettes sont en adéquation avec les dépenses et les dépenses ne sont pas grevées par le remboursement de la dette, dans la mesure où l'immense majorité des dépenses sont des dépenses d'équipement.
- La collectivité a su faire progresser son taux d'équipement tout en maîtrisant son taux d'endettement





# **TREMBLAY LES VILLAGES**

---

*L'affectation du Résultat*

---



# TREMBLAY LES VILLAGES

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT 2023	Résultat Réporté (cumulé antérieur)
2 240 267,84 €	2 500 706,92 €	260 439,08 €	3 371 182,63 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENTS	RESULTAT	
1 305 194,53 €	1 749 002,92 €	443 808,39 €	-86 877,54 €
DEPENSES TOTAL	RECETTES TOTAL	RESULTAT	
3 545 462,37 €	4 249 709,84 €	704 247,47 €	
RAR DEPENSES INVEST	RAR RECETTES INVEST	RESULTAT	
468 385,82 €	488 870,22 €	20 484,40 €	
DEPENSES + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT	
4 013 848,19 €	4 738 580,06 €	724 731,87 €	

BP 2023

001 =	356 930,85 €	
1068 =	300 000,00 €	
002 =	3 331 621,71 €	

S'agissant de l'affectation du résultat, le 1068 « obligatoire » est nul dans la mesure où il n'y a pas de déficit d'investissement et que l'excédent constaté dépassé le déficit reporté des exercices précédents.

Toutefois, au regard des investissements projetés en 2024, il sera nécessaire de recourir à l'autofinancement. Il est donc proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, 300 000 €, au financement de la section d'investissement.





# **TREMBLAY LES VILLAGES**

---

*Projection budgétaire 2024*

---



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

## 1. Les charges à caractère général

Dans le cadre du BP 2024, il est proposé de procéder à une légère baisse des crédits de ce chapitre par rapport à l'année 2023.

Cette proposition de baisse s'appuie principalement sur les dépenses liées aux fluides : eau, gaz, électricité. En effet, ces lignes budgétaires avaient été revues très largement à la hausse dans le précédent budget.

En outre, certaines dépenses importantes sont reconduites : entretien des espaces verts en prestation de service, location de la maison de santé, location de l'espace zen... et certaines dépenses nouvelles vont s'ajouter par rapport à 2023 : location de la maison du bien-être, gros entretien des réseaux d'eaux pluviales...

Des crédits importants ont également été prévus afin de procéder à une campagne de nettoyage de réseaux d'eaux pluviales (environ 25 000 €) ainsi que pour achever la dépollution du site du Bois Ferrand (environ 35 000 €).

## 2. Charges de personnel

La projection pour l'année 2024 est marquée par les éléments suivants :

- Augmentation généralisée de 5 points d'indice
- Augmentation du volume d'heure de certains agents (bibliothèque et services techniques)
- Progression du régime indemnitaire
- Fin de contrat PEC pour deux agents (France Services et services technique)
- Poursuite sur année complète d'un contrat PEC (CNI)
- Ouverture d'un contrat PEC services techniques (inexistant en 2023)

## 3. Charges de gestion courante

On peut envisager une baisse des dépenses liées à ce chapitre du fait du transfert de la compétence « financement du SDIS » à la communauté d'agglomération. En revanche, on peut imaginer que les autres dépenses vont se stabiliser à leur niveau actuel avec une éventuelle progression en lien avec l'inflation. Cela pourra être le cas notamment pour les participations aux syndicats.

## 4. La fiscalité locale et les dotations

La loi de finance pour 2024 prévoit une augmentation de 3,9 % des bases fiscales. Dans un contexte où le conseil municipal a choisi de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale, on peut donc anticiper une hausse de près de 4% des recettes fiscales pour la collectivité.



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

O anticipe une baisse d'environ 105 000 € de l'attribution de compensation versée par l'Agglo de Dreux au bénéfice de la commune. Cette attribution passerait alors de 162 000 € par an à 57 000 € par an.

## 5. Les dotations

Conformément aux annonces gouvernementales, on peut tabler sur une stabilité voire une légère augmentation des dotations de fonctionnement accordées à la collectivité.

De même, une hausse de la dotation France Services a été annoncée (+5 000 €) et la commune devrait percevoir en 2024 sa première dotations relative au recueil des CNI/Passeport (estimée à 17 500 €).

Le groupe La Poste a également annoncé une augmentation de sa dotation forfaitaire pour les agences postales communales de 3,9% (13 680 € en 2023 et 14 220 € en 2024).

## 6. Revenus des immeubles

Ce chapitre devrait connaître une nouvelle progression en 2024 avec la mise en service de la maison du bien-être et la fin de la progressivité des tarifs de la maison de santé (*cf infra*)

## 7. Dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement seront à titre principal constituée des dépenses figurant au plan d'investissement (*cf infra*).

A celles-ci s'ajouteront les dépenses liées au remboursement de la dette.

S'agissant des recettes, elles sont principalement de trois sortes :

- Les subventions, elles seront conditionnées par les dossiers en cours de dépôt
- Les fonds propres de la commune
- Les emprunts

Il n'est pour l'heure pas prévu de nouveau recours à l'emprunt du fait de la conjoncture. Néanmoins, si cette conjoncture devait évoluer favorablement, un nouveau recours à l'emprunt est envisageable au regard de la capacité de désendettement de la commune.

Ces différentes recettes d'investissement sont complétées par le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui permet le reversement, avec deux exercices de décalage, de la TVA versée sur les dépenses d'investissement.

Ainsi, en 2023, la collectivité a perçu 71 000 € en lien avec les 630 000 TTC d'investissement de 2021. Pour 2024, la commune a perçu 124 000 € de FCTVA issus des 800 700 € d'investissement de 2022.



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

---

*Plan Pluriannuel d'Investissement*

---



# TREMBLAY LES VILLAGES

## PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024-2027

Montants exprimés en crédits budgétaires (€ TTC)

Somme de estimation TTC Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes				Total général
	2024	2025	2026	2027	
<b>= Autres</b>	79 960,00 €	143 500,00 €	108 500,00 €	108 500,00 €	440 460,00 €
Remplacement du serveur informatique de la mairie	8 400,00 €				8 400,00 €
Mobilier salle intergénérationnelle	4 000,00 €				4 000,00 €
Mobilier maison du bien être	4 000,00 €				4 000,00 €
Columbarium Ecublé	10 060,00 €				10 060,00 €
Restauration du mur du cimetière de Theuvy	15 000,00 €				15 000,00 €
Décorations de Noël	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	25 000,00 €
Exhumation de 10 concessions cimetière	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	14 000,00 €
Autres investissements		75 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	275 000,00 €
Œuvre d'art giratoire de Tremblay		60 000,00 €			60 000,00 €
Autres investissements (tondeuse, véhicule...)	25 000,00 €				25 000,00 €
<b>= Eaux Pluviales</b>	25 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	70 000,00 €
Création d'une noue impasse Rogeard	10 000,00 €				10 000,00 €
Gestion des eaux pluviales - divers	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	60 000,00 €
<b>= Eclairage Pub.</b>	81 432,00 €				81 432,00 €
Renouveau de 200 points d'éclairage en LED	81 432,00 €				81 432,00 €
<b>= Foncier</b>	920 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	1 040 000,00 €
Acquisitions foncières + démolition friche agricole	720 000,00 €				720 000,00 €
Déplacement des services techniques - achat terrain (2024) et constr. (2025/2026)	100 000,00 €				100 000,00 €
Acquisitions foncières - provisions	100 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	220 000,00 €
<b>= Patrimoine / Bat. Pub.</b>	258 600,00 €	900 000,00 €	977 000,00 €		2 135 600,00 €
Réfection couverture mairie + isolation	100 000,00 €				100 000,00 €
Remplacement de volets sur la mairie	4 600,00 €				4 600,00 €
Remplacement rideau de scène SDF TLV	4 000,00 €				4 000,00 €
Réhabilitation et extension maison des asso / ancien presbytère	150 000,00 €	500 000,00 €	350 000,00 €		1 000 000,00 €
Déplacement des services techniques - achat terrain (2024) et constr. (2025/2026)		400 000,00 €	627 000,00 €		1 027 000,00 €
<b>= Patrimoine / Eglises</b>	57 904,00 €	10 000,00 €	410 000,00 €	61 510,00 €	539 414,00 €
Entretien de couverture sur les églises	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €
Restauration des vitraux de l'église d'Ecublé (baies 10,14 et 18)	20 658,00 €				20 658,00 €
Pose de grillages de protection des vitraux église d'Ecublé	12 246,00 €				12 246,00 €
Restauration du clocher de l'église d'Ecublé et Theuvy- MOE	15 000,00 €				15 000,00 €
Restauration du clocher de l'église d'Ecublé			400 000,00 €		400 000,00 €
Restauration des vitraux de l'église d'Ecublé (baies 0 à 9, 12 et 16)				51 510,00 €	51 510,00 €
<b>= Sécurité</b>	15 000,00 €				15 000,00 €
Vidéoprotection - 4	15 000,00 €				15 000,00 €
<b>= Voirie-Aménagement</b>	1 095 109,88 €	1 400 000,00 €	970 000,00 €		3 465 109,88 €
Mise en œuvre d'un ECF rue de l'arche à Neuville-la-Mare	24 000,00 €				24 000,00 €
Réaménagement entrées charretières Moreaulieu, Gironville, Achères	67 109,88 €				67 109,88 €
Réaménagement rue des sablons et rue de Dreux *	315 000,00 €				315 000,00 €
Réaménagement rue du Dr Taugourdreau	300 000,00 €				300 000,00 €
Réaménagement trottoirs école rue de la Croix Blanche	34 000,00 €				34 000,00 €
Place St-Chéron et abords	150 000,00 €				150 000,00 €
Réaménagement rues châteauneuf + parvis mairie	205 000,00 €	400 000,00 €			605 000,00 €
Réaménagement rue et imp. de la chardonnière *		600 000,00 €			600 000,00 €
Réaménagement Ecublé : chemin de la bourse + RD134 (2025) + place (2026)		400 000,00 €	320 000,00 €		720 000,00 €
Réaménagement rue de la chapelle			440 000,00 €		440 000,00 €
Pump track			140 000,00 €		140 000,00 €
Entrées de porte en enrobé - Bilheux (63 portails, 14 portillons) + Neuville			70 000,00 €		70 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>2 533 005,88 €</b>	<b>2 508 500,00 €</b>	<b>2 520 500,00 €</b>	<b>225 010,00 €</b>	<b>7 787 015,88 €</b>



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

---

*Les Salles des Fêtes*

---



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

Le tableau ci-après représente l'occupation des deux salles des fêtes communales par type de réservation uniquement pour les week-ends.

Il convient de rappeler que les deux salles des fêtes ont connu des périodes de fermeture du fait des travaux d'amélioration énergétique.

Salle des Fêtes de Tremblay			Salle des fêtes Chêne-Chenu		
Particuliers	Associations	Mairie	Particuliers	Associations	Mairie
18	11	4	28	4	1
Total		33	Total		33
Taux d'occupation annuel		64 %			64 %

Les locations aux particuliers ont rapporté, en 2023, la somme de 9 700 €



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

---

*La Maison de Santé*

---





# TREMBLAY LES VILLAGES

Le budget de fonctionnement de la maison de santé de Tremblay-les-Villages a été estimé pour l'année 2024 à 86 056 €. Ce budget comprend le loyer versé au bailleur social Habitat Drouais, les fluides, l'entretien des locaux, la gestion administrative...

La commune de Tremblay-les-Villages occupe trois cabinets sur les huit existants et représentant les proportions suivantes :

- Cabinet polyvalent 1 : 11,9 % des surfaces
- Cabinet polyvalent 2 : 11,27 % des surfaces
- Cabinet médecin 2 : 12,74 % des surfaces

S'agissant des charges liées au site on peut donc établir le budget prévisionnel suivant :

Charges annuelles 2024		
Polyvalent 1	Polyvalent 2	Médecin 2
10 241 €	9 699 €	10 964 €
TOTAL		30 904 €

Au regard de l'occupation actuelle des locaux, on peut faire la projection suivante sur les recettes associées :

Recettes annuelles 2024		
Polyvalent 1	Polyvalent 2	Médecin 2
9 135 €	4 176 €	5 481 €
TOTAL		18 792 €

Le reste à charge pour la collectivité dans la prise en charge des loyers s'élève donc à 18 792 en l'état actuel des choses et sur le fondement du budget prévisionnel établi par la SCM.

Exercice 2023					
Cabinet polyvalent 1		Cabinet polyvalent 2		Médecin Gén. 2	
% occup.	% couv.	% occup.	% couv.	% occup.	% couv.
83%	90%	75%	91%	50%	26%

Taux de couverture des charges 2024

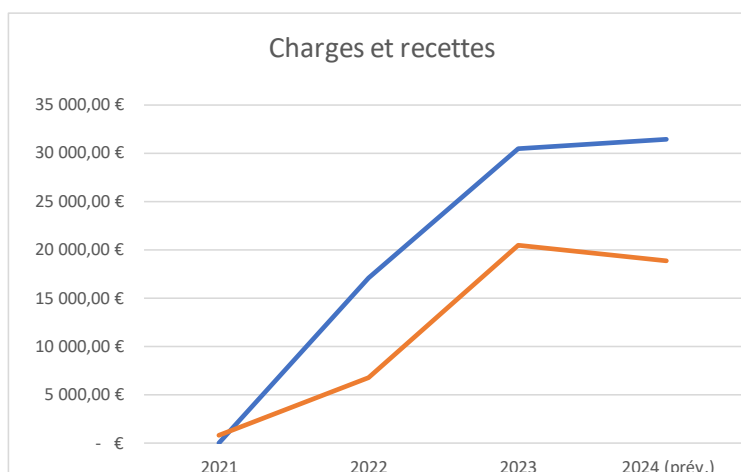
**60%**

Taux de couverture des charges 2023

**67%**

Taux de couverture des charges 2022

**39%**





# **TREMBLAY LES VILLAGES**

Les indicateurs présentés ci-dessus présentent le niveau de couvertures des charges par les recettes de la maison de santé ainsi que le taux d'occupation des différents cabinets dont la commune a la charge.

Il ressort de ces indicateurs que les tarifs pratiqués par la commune sont en cohérence avec les coûts associés. Toutefois, le taux de remplissage des locaux devient très important dans la mesure où il faut remplir un cabinet à près de 100 % pour rentrer en totalité dans les frais exposés.

On constate que le taux de couverture a augmenté par rapport à l'ouverture de la maison de santé (67% en 2023). Ce taux risque toutefois de baisser en 2024 avec le départ d'une des occupantes du cabinet polyvalent 2.



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

---

*L'Espace Zen*

---



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

L'espace Zen de Tremblay-les-Villages a ouvert ses portes au mois de janvier 2024. Il accueille à compter de cette date 6 praticiens occupant les lieux pour des durées variables.

Le loyer du local versé au bailleur social Eure et Loir habitat s'élève à 595 €, il est assorti d'une provision pour charge de 205 €.

Le bailleur a consenti à une gratuité du loyer pour les 6 mois. Le coût de location y compris les charges s'élève donc pour l'année 2024 à 6 030 €.

Recettes annuelles			
Local 1	Local 2	Local 3	Local 4
479 €	1 723 €	2 871 €	2 967 €
TOTAL			8 040 €

En l'état actuel des chose, les recettes liées aux locations doivent permettre de couvrir les charges liées au paiement du loyer au bailleur social. Le gain est de 2 000 €. Il faut toutefois noter que le loyer sera amené à augmenter de 3 600 € en 2025 avec la fin de l'avantage tarifaire.

Il convient également de noter que la commune expose des frais pour la gestion administrative du site, et la réalisation des entretiens et des contrôles. Par ailleurs, les travaux réalisés en régie à l'intérieur du bâtiment ont été valorisés à 11 500 €.

En conséquence, outre les éléments de couverture immédiate du loyer, il est crucial pour la collectivité de développer le nombre de praticiens présents dans la structure dans le courant de l'année 2024.



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

---

*Fonctionnement des différents services municipaux*

---



# TREMBLAY LES VILLAGES

## 1. Service urbanisme

Dépenses	
Personnel communal (estimé 19h/semaine sur 45 semaines)	19 594 €
Instruction service urbanisme Agglo	€
<b>TOTAL</b>	<b>€</b>

L’instruction et l’enregistrement des actes d’urbanisme font partie des missions importantes de la commune. L’activité du service pour l’année 2023 est la suivante :

Autorisation	Nombre	Enregistrement	Instruction
DIA	28	Commune	Commune
CUa	78	Commune	Commune
CUb	14	Commune	Agglo de Dreux
DP	53	Commune	Agglo de Dreux
PC	8	Commune	Agglo de Dreux
PA	1	Commune	Agglo de Dreux
PD	2	Commune	Agglo de Dreux

Cela représente, pour 2023, un total de 184 actes d’urbanisme. Outre le dépôt et l’instruction des actes en eux même, l’activité du service a évolué au fil des années avec, de manière récurrente, une forme de pré-instruction liée aux questionnement soulevés par le PLU. En effet, un certain nombre de déposants interrogent au préalable la commune sur la faisabilité d’un projet avant le dépôt de la demande.

## 2. CNI/Passeports

Le service CNI/Passeports à ouvert le 1<sup>er</sup> juin 2023. A compter de cette date et jusqu’à la fin de l’année 2023, ce sont 1 430 demandes qui ont été enregistrées.

Pour l’exercice 2023, le coût du service est analysé de la façon suivante :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Personnel -emploi aidé	3 035 €		0 €
Personnel titulaire	4 354 €		
Agenda en ligne	600 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7 989 €</b>		<b>0 €</b>



# TREMBLAY LES VILLAGES

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Aménagement d'un bureau	2 678 €	Majoration titres sécurisés	1 500 €
		Dotation d'installation	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 678 € €</b>		<b>5 500 €</b>

Ces coûts ne comprennent pas les coûts d'occupation des locaux de la mairie (2% de la surface totale du site pour le bureau de rendez-vous).

### 3. France Services

Pour l'exercice 2023, le budget de fonctionnement de l'espace France Services a été évalué de la manière suivante.

Recettes		Dépenses	
<b>FNFS</b>	15 000,00 €	<b>Personnel</b>	35 776,00 €
<b>FNADTS</b>	20 000,00 €	<b>Autres charges</b>	3 190,72 €
<b>Fonds propres</b>	3 966,72 €		
<b>TOTAL</b>	<b>38 966,72 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 966,72 €</b>

Le principal poste de dépense est constitué par la charge de personnel. Il est toutefois difficile d'évaluer ce poste avec une grande précision dans la mesure où plusieurs agents exercent des missions France Services au quotidien mais sans que cela ne représente la totalité du temps d'un agent. Le budget présenté ci-dessus fait état de 1,1 ETP.

Les autres charges prises en compte correspondent aux frais de communication exposés directement pour le fonctionnement de l'espace France Services et à 9% des frais supportés sur le bâtiment de la mairie (assurances, électricité...).

### 4. Services techniques (espaces verts)

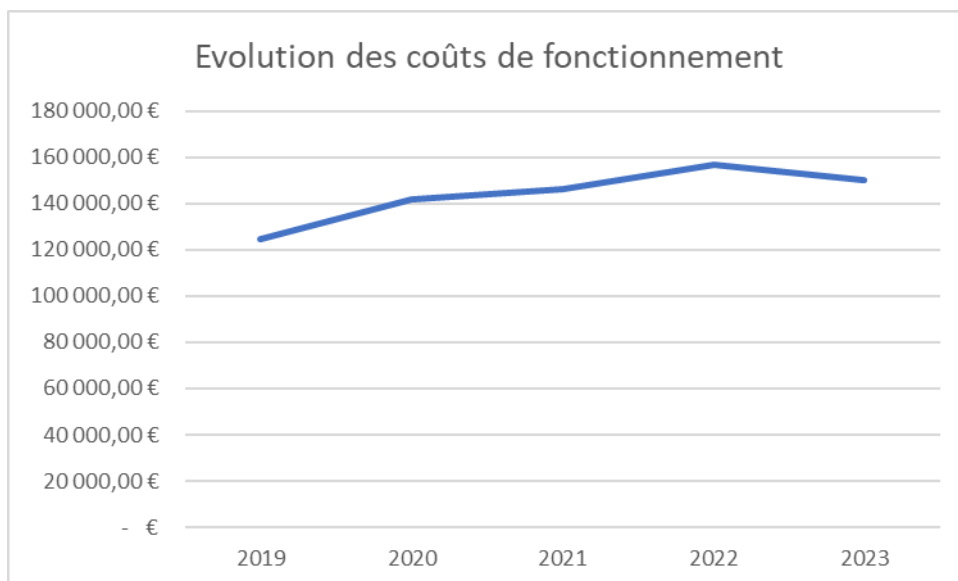
Les dépenses de fonctionnement du service d'entretien des espaces verts et espaces publics ont été évaluées depuis l'exercice 2019.

Ces évaluations prennent en compte le coût de la main d'œuvre pour les travaux de voirie et de paysage ainsi que l'ensemble des coûts de fonctionnement qui y sont associés : fournitures de plantes, de terreau, achats de carburant, entretien des véhicules...





# **TREMBLAY LES VILLAGES**



Les coûts de fonctionnement présentés intègrent la sous-traitance de certaines missions à des entreprises spécialisées.

L'évolution à la hausse que l'on constate entre les différents exercices s'explique notamment par l'augmentation du coût des réparations sur les véhicules et les matériels ainsi que par l'augmentation conjoncturelle du prix du carburant ou des produits de traitement. Les dépenses de personnel affectées aux espaces verts sont toutefois en baisse du fait de l'externalisation de certaines missions.

En outre, il convient de souligner que le gros des dépenses d'entretien des espaces verts est constitué par les dépenses de personnel. Or, les agents techniques n'étant pas affectés sur la totalité de leur temps aux espaces verts, il convient de garder une marge de prudence sur l'évaluation qui en est faite.

## 5. Bibliothèque

Dépenses	
Personnel	10 685 €
Achat de livres	2 136 €
Achat de fournitures	323 €
Achat de jeux	1 304 €
Adhésion BDEL	300 €
Animations / prestataires extérieurs	305 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 053 €</b>

Le coût de fonctionnement de la bibliothèque municipale s'élève à 15 000 € dont 4 368 € de fournitures et d'animation.



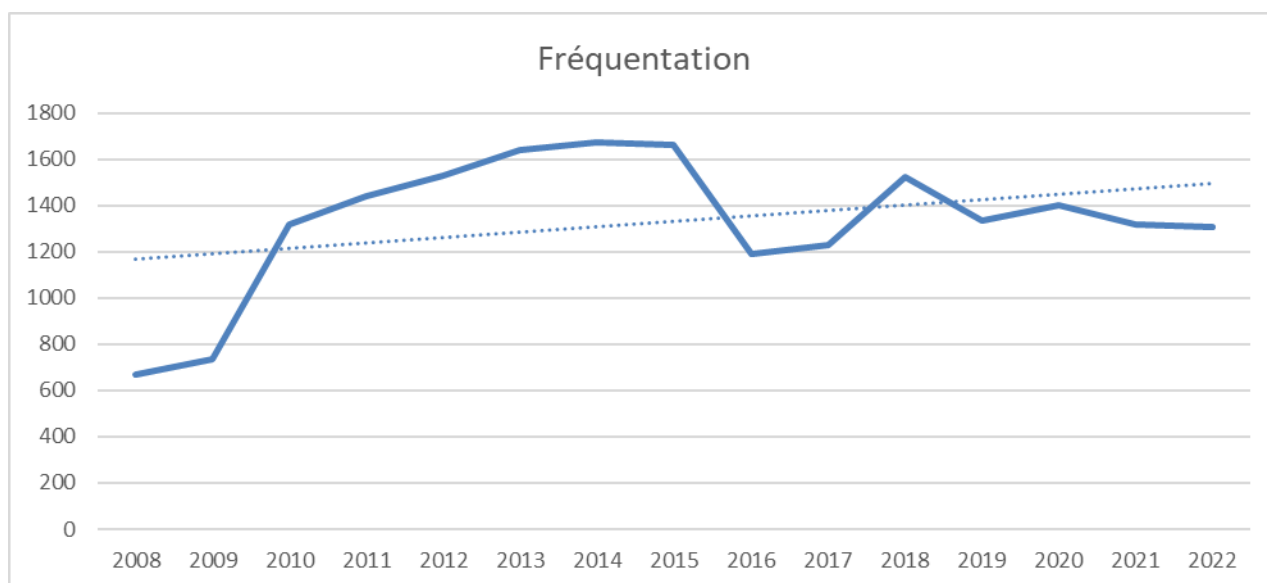
# TREMBLAY LES VILLAGES

Les recettes liées aux adhésions à la bibliothèque s'élèvent en 2023 à 746 €.

Le graphique ci-après représente la fréquentation de la bibliothèque municipale. Ce chiffre est à lire en année scolaire (2008 = année 2008/2009). Les chiffres de la fréquentation prennent en compte uniquement les personnes qui consultent ou empruntent des livres à l'exclusion des accompagnants.

On constate que les fréquentations tendent à se stabiliser depuis plusieurs années. On constate toutefois une légère hausse sur les 5 premiers mois de l'année 2023/2024 par rapport à l'année précédente.

La phase de COVID en 2020/2021 et la baisse du nombre d'élèves dans l'école constituent toutefois des freins qu'il est difficile de dépasser.



En outre, on dénombre 137 participants aux différentes animations organisées ponctuellement par la bibliothèque ainsi qu'une moyenne de 8 participants sur les lectures de contes et une moyenne de 12 participants sur les activités jeux de société.

## 6. Ménage/entretien des locaux

Le ménage des bâtiments communaux est confié à titre principal à un agent communal (25h/semaine) et des prestations complémentaires sont souscrites auprès d'une entreprise.

L'agent d'entretien assure également la réalisation des états des lieux entrants et sortants pour les salles des fêtes.

Dépenses	
Personnel	23 686 €
Frais de déplacement	588 €
Prestataire de ménage	2 234, €
Produits ménagers	1 205 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 713 €</b>



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

---

*Les fêtes et manifestations communales*

---

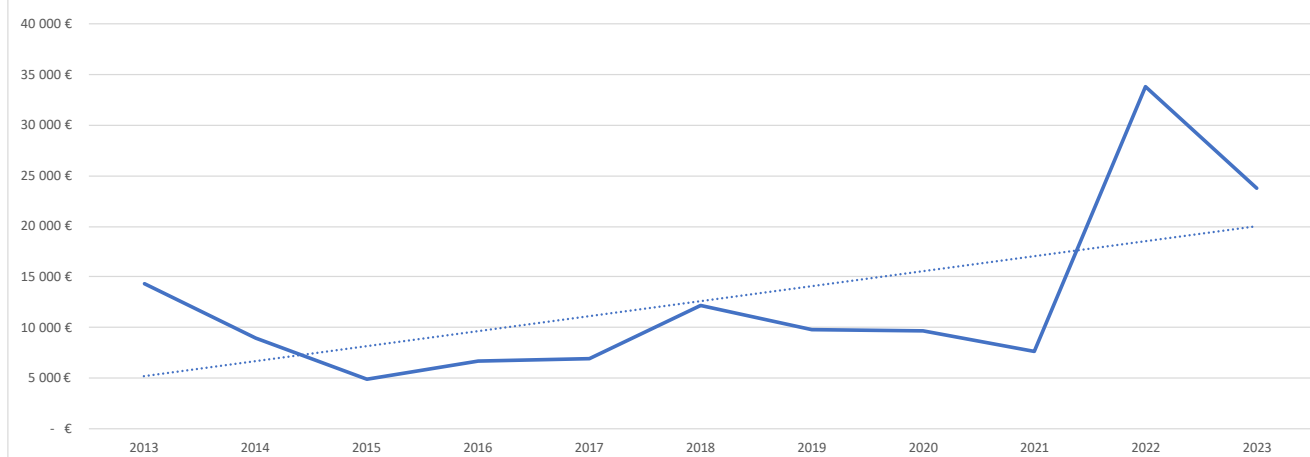


# TREMBLAY LES VILLAGES

Evolution des dépenses de Fêtes et Cérémonies  
comptabilité de fonctionnement issue du compte 623

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépense en €	14 261 €	8 893 €	4 861 €	6 653 €	6 836 €	12 159 €	9 707 €	9 589 €	7 564 €	33 862 €	23732,44

Evolution Fêtes et Cérémonies



	Noël	14-juil	commémo.	vœux	obsèques	cadeaux	spectacles	Exceptionnel*	Repas entrep.	Autres anim.	Divers
2013		7 503 €	1 517 €	169 €	- €	- €	3 145 €	- €	- €		1 927 €
2014		3 667 €	1 007 €	- €	- €	349 €	2 490 €	- €	- €		1 380 €
2015		3 796 €	222 €	272 €	38 €	- €	- €	- €	- €		531 €
2016		4 218 €	951 €	12 €	461 €	54 €	- €	- €	84 €		873 €
2017		4 059 €	815 €	- €	356 €	- €	126 €	- €	267 €		1 275 €
2018		3 557 €	1 414 €	734 €	301 €	359 €	576 €	3 047 €	537 €		1 453 €
2019		5 743 €	344 €	393 €	221 €	260 €	599 €	850 €	564 €		725 €
2020	2 752 €	- €	595 €	1 552 €	484 €	613 €	1 372 €	- €	1 643 €	141 €	438 €
2021	690 €	2 507 €	601 €	- €	220 €	316 €	2 111 €	- €	- €	275 €	844 €
2022	1 501 €	1 194 €	725 €	- €	50 €	310 €	- €	24 829 €	1 004 €	2 814 €	1 435 €
2023	808 €	4 894 €	1 462 €	587 €	303 €	365 €	- €	3 757 €	1 084 €	605 €	1 583 €

\* centenaire 14/18

\* centenaire 14/19

\* 50 ans TLV

\*Champs Libres

Les données ci-dessus retracent l'évolution des frais liés aux fêtes et cérémonies sur les 10 dernières années.

Il convient d'apporter une précision concernant les exercices 2022 et 2023. En effet, le passage à la nouvelle nomenclature comptable inclus, dans le même article budgétaire les frais de communication.

On retrouvera donc sur les 23 700 € de dépense, près de 6 300 € liés à la communication (unités de publication au BOAMP, édition du guide des associations et du bulletin municipal, bâches, écriteaux...).

Une fois retranchées quelques autres dépenses, on constatera que les dépenses liées aux fêtes et cérémonie à proprement parlé s'établissent à 15 500 €.

On notera également que certaines manifestations sont génératrices de recettes. C'est le cas notamment du 14 juillet.



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

Programmation prévisionnelle des manifestations 2024 :

Manifestation	Date	Organisateur	Budget
Vœux à la population	25/01/24	Commune	1 000 €
Festival BD	21/04/24	Commune / FTLM	600 €
Anim sport	23/04/24	Commune / UFOLEP	1 400 €
Cérémonie 8 mai	08/05/24	Commune	200 €
Marché nocturne	07/06/24	Commune	500 €
Fête de la musique	2/06/24	Commune/ArTLV	?
Soirée des entreprises	04/07/24	Commune/Agglo	1200 €
Village en fête	06/04/24	Commune/Département	2 000 €
Sport d'été	08/07/24	Commune / prof. Sport	200 €
14 juillet	14/07/24	Commune + assos	5 000 €
Forum des asso			100 €
Cérémonie 11 novembre	11/11/24		400 €
Noël			?
Autres			2 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>14 600 €</b>

Le tableau ci-dessus retrace les principales manifestations prévues au cours de l'année 2024 avec un budget prévisionnel s'appuyant notamment sur le bilan des années précédentes ou sur les devis déjà à disposition.



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

---

*La Dette*

---



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

## **COMMUNE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES**

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	179 771,55 €	34 712,38 €	145 059,17 €	0,00 €	0,00 €	1 234 096,73 €
2021	170 681,67 €	29 735,98 €	140 945,69 €	0,00 €	0,00 €	1 089 037,56 €
2022	180 131,45 €	28 211,92 €	151 919,53 €	0,00 €	0,00 €	1 098 091,87 €
2023	207 254,31 €	37 584,86 €	169 519,45 €	150,00 €	0,00 €	1 096 172,34 €
2024	194 364,81 €	40 857,47 €	153 507,34 €	0,00 €	0,00 €	1 676 652,89 €
2025	177 668,65 €	36 085,22 €	141 583,43 €	0,00 €	0,00 €	1 523 145,55 €
2026	164 175,55 €	31 546,82 €	132 628,73 €	0,00 €	0,00 €	1 381 562,12 €
2027	153 325,42 €	27 352,28 €	125 973,14 €	0,00 €	0,00 €	1 248 933,39 €
2028	102 972,20 €	24 075,99 €	78 896,21 €	0,00 €	0,00 €	1 122 960,25 €
2029	83 543,47 €	22 447,08 €	61 096,39 €	0,00 €	0,00 €	1 044 064,04 €
2030	78 447,55 €	21 163,12 €	57 284,43 €	0,00 €	0,00 €	982 967,65 €

Depuis qu'elle a eu de nouveau recours à la dette, la collectivité reste toutefois vigilante quant à la maîtrise de cette dette.

Plusieurs emprunts ont été souscrits en vue de financer d'importants projets dans le cadre du dispositif Bourg-Centre.

En l'état actuel, le stock de dette de la commune reviendra autour de 1,2M €, qui est le niveau cible, en 2027. De même, l'annuité de la dette reviendra au niveau cible de 180 000 € en 2025.



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

---

*Le Budget Primitif*

---





# TREMBLAY LES VILLAGES

Chapitre	BP2023	BP2024	% du BP 2023	Réalisé 2023
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>				
011 - Charges à caractère général	503 950 €	497 700,00 €	99%	367 627 €
012 - Charges de personnel	434 574 €	471 000,00 €	108%	432 420 €
014 - Attenuation de produit	2 000 €	2 000,00 €	100%	1 396 €
023 - Virement à la section d'investiss.	3 519 117 €	3 754 278,19 €	107%	- €
042 - Op. d'ordre entre sections	130 000 €	130 000,00 €	100%	347 825 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 054 705 €	580 200,00 €	55%	1 053 113 €
66 - Charges financières	42 000 €	43 000,00 €	102%	37 886 €
67 - Charges spécifiques	1 000 €	1 000,00 €	100%	1 000 €
68 - Dot. aux amortissement et provision	500 €	500,00 €	100%	500 €
Total charges de fonctionnement	1 995 229 €	1 550 900,00 €	78%	1 854 557 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 687 846 €</b>	<b>5 479 678,19 €</b>	<b>96%</b>	<b>2 241 768 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>				
002 - Résultat de fonct. Reporté	3 371 183 €	3 331 621,71 €	99%	- €
013 - Attenuations de charges	3 000 €	3 000,00 €	100%	4 811 €
042 - Op. d'ordre entre sections	47 091 €	30 000,00 €	64%	47 091 €
70 - produits des services et du domaine	45 665 €	29 939,23 €	66%	52 351 €
73 - Impôts et taxes	208 000 €	138 000,00 €	66%	273 049 €
731 - Fiscalité locale	1 333 776 €	1 280 000,00 €	96%	1 250 409 €
74 - Dotations, subventions, participation:	647 629 €	627 114,25 €	97%	604 232 €
75 - Autre produits de gestion courante	31 500 €	40 000,00 €	127%	48 998 €
76 - Produits financiers	3 €	3,00 €	107%	4 €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	#DIV/0!	219 762 €
Total recettes courantes	2 266 570 €	2 118 053,48 €	93%	2 229 039 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 687 846 €</b>	<b>5 479 678,19 €</b>	<b>96%</b>	<b>2 500 707 €</b>

Chapitre	BP2023	BP2024	% du BP 2023	Réalisé 2023
<b>Dépenses d'Investissement</b>				
001 - Solde d'exécution d'inv. Reporté	86 878 €	- €		- €
040 - Op. d'ordre entre sections	47 091 €	30 000,00 €	64%	47 091 €
041 - Op. patrimoniales	25 370 €			25 370 €
10 - dotations, fonds divers et réserves	5 000 €	5 000,00 €	100%	- €
13 - Subventions d'investissement	60 232 €			60 232 €
16 - emprunts et dettes assimilées	185 000 €	185 000,00 €	100%	173 186 €
20 - Immobilisations incorporelles	52 759 €	15 000,00 €	28%	39 603 €
<i>20 - Immobilisations incorporelles - RAR</i>		<i>9 990,00 €</i>		
21 - Immobilisations corporelles	1 362 877 €	2 308 820,00 €	169%	760 873 €
<i>21 - Immobilisations corporelles - RAR</i>		<i>213 107,65 €</i>		
23 - immobilisations en cours	400 000 €	150 000,00 €	38%	198 840 €
<i>23 - immobilisations en cours - RAR</i>		<i>245 288,17 €</i>		
<i>23 - immobilisations en cours - Réserve</i>	<i>3 415 544 €</i>	<i>2 097 074,61 €</i>		
Total Dépenses d'équipement	1 815 636 €	2 942 205,82 €	162%	999 316 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 640 750 €</b>	<b>5 259 280,43 €</b>	<b>93%</b>	<b>1 305 195 €</b>

<b>Recettes d'Investissement</b>				
001 - Solde d'exécution d'inv. Reporté	- €	356 930,85 €		- €
021 - virement de la section de fonct.	3 519 117 €	3 754 278,19 €	107%	- €
024 - Produits de cessions	73 000 €	- €	0%	- €
040 - Op. d'ordre entre sections	130 000 €	130 000,00 €	100%	347 825 €
041 - Op. patrimoniales	25 370 €			25 370 €
10 - dotations, fonds divers et réserves	312 222 €	429 201,17 €	137%	296 597 €
13 - Subventions d'investissement	831 041 €	100 000,00 €	12%	329 211 €
<i>13 - Subventions d'investissement - RAR</i>		<i>488 870,22 €</i>		
16 - emprunts et dettes assimilées	750 000 €	- €	0%	750 000 €
Total recettes réelles	2 096 263 €	1 018 071,39 €	49%	1 723 633 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 640 750 €</b>	<b>5 259 280,43 €</b>	<b>93%</b>	<b>1 749 003 €</b>

Résultat	
En fonctionnement	€ -
En investissement	€ -